

N° 43/2020

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 août 2020**

**OBJET : ANNULATION DE DEUX LOYERS POUR LE SALON DE COIFFURE SUITE COVID-19**

Le treize août deux mille vingt à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19

Secrétaire de séance : BLANC Serge

Convocation en date du : 07/08/2020

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis

**ABSENTS** : AUBERT Sylvain, BERNARD Aline, CATELAN Richard (procuration à CATELAN Thierry), ROCHAS Alain (procuration à ACHIN Richard), SROCZYNSKI Charles, TEMPIER Nicolas,

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le salon de coiffure a été fermé du 17 mars au 12 mai, suite à la crise sanitaire et les mesures pour lutter contre la pandémie COVID-19.

Monsieur le Maire propose d'annuler 2 mois de loyers pour soutenir le salon de coiffure dans cette période difficile

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'annuler 2 mois de loyers pour soutenir le salon de coiffure en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.
- **CHARGE** M. Le Maire d'appliquer cette décision en n'émettant pas de loyers pour la période de septembre et octobre 2020.
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits.

Le Maire,  
Richard ACHIN



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**